Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260630-20260647-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2026 - 647

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 03/07/2026
Et Publication du : 03/07/2026

L'an 2026, le 30 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne sur le site internet la Mairie le 25/06/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, M. RAULT Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GRIJOL François à Mme TOUBLANT Alexia, M. LUHERNE Vincent à M. LE PIRONNEC Gilles

A été nommé(e) secrétaire : Mme CROIX Valérie

2026-06-47 – Plan communal de sauvegarde : poste de commandement communal

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 731-3 et R 731-1 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde depuis 2017. L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, intempérie, épidémie), accidents plus courants (incendie, inondation).
Il est nécessaire de procéder régulièrement à sa mise à jour.

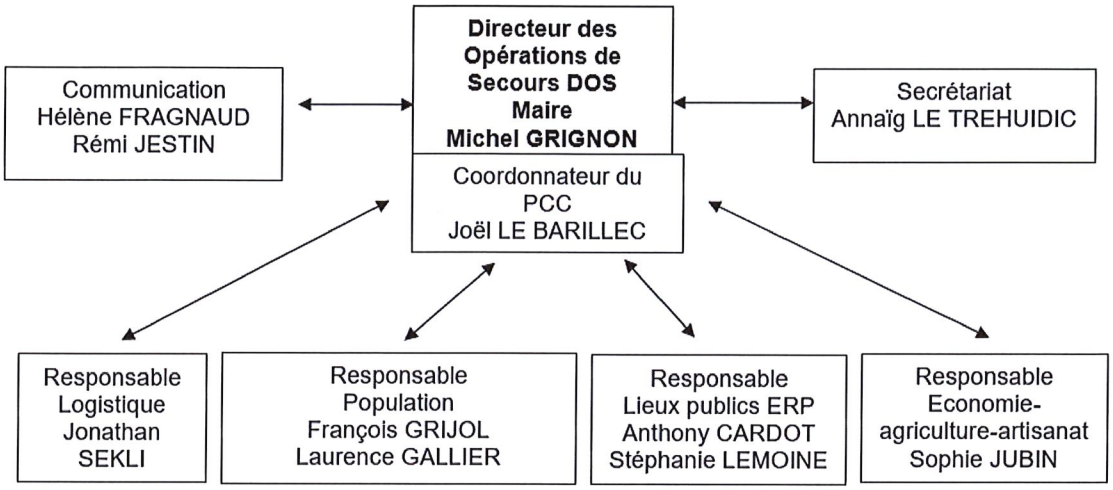
Le nombre d'habitants, le nombre d'élèves, les manifestations et événements, l'organigramme du personnel, la cartographie et les plans de la commune, les bâtiments communaux, le tableau du conseil municipal, les coordonnées des services scolaires et périscolaires et le poste de commandement ont donc été modifiés et/ou mis à jour.

Le poste de commandement est organisé autour du Maire et des pôles thématiques suivants : Coordination, Communication, Secrétariat, Logistique, Population, Lieux Publics ERP, Economie-agriculture-artisanat. Chaque Conseiller municipal est positionné sur un pôle.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260630-20260647-DE

Composition du PCC :

Il est organisé autour du Maire autour de pôles thématiques à définir selon les besoins. Une organisation type est proposée ci-dessous.



Les Conseillers municipaux interviennent avec le PCC de la façon suivante :
Logistique / Jonathan SEKLI : Pascal MASSON, Jean-Sébastien TAVERNIER, Alexia TOUBLANT
Population / François GRIJOL : Larissa CAREIL, Valérie CROIX, Soazic KERVICHE
Lieux Publics ERP Stéphanie LEMOINE et Anthony CARDOT : Lucien RAULT, Yves POIRE
Economie Agriculture Artisanat / Sophie JUBIN : Mathilde COUSSEMACQ, Vincent LUHERNE, Gilles LE PIRONNEC
Communication / Rémi JESTIN : Hélène FRAGNAUD, Géraldine CADORET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et, notamment, le poste du commandement communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC (Morbihan)